

COMMUNE DE SAINT-GILLES / GEMEENTE SINT-GILLIS

CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2024 / GEMEENTERAAD VAN 27 JUNI 2024

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de Mme Laurence Chin, Conseillère communale concernant les responsabilités dans l'abandon des travaux du bâtiment au-dessus de la dalle Horta ;

Mondelinge vraag van Mevrouw Laurence Chin, Gemeenteraadslid over de verantwoordelijkheid voor het stopzetten van de werkzaamheden aan het gebouw boven de Hortaplaat ;

2. Question orale de Monsieur **Khalid Talbi**, Conseiller communal, concernant la réduction des créneaux d'utilisation du complexe sportif communal "le Barca" pour les petits clubs amateurs au profit de l'Union

Mondelinge vraag van de Heer Khalid Talbi, Gemeenteraadslid over de vermindering van de gebruiksmogelijkheden van het gemeentelijk sportcomplex "Le Barca" voor kleine amateurclubs ten voordele van de "Union".

3. Question orale de Madame **Celi Rodriguez**, Conseillère communale, **concernant le** projet d'ouverture d'une nouvelle grande surface rue Defacqz;

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, Gemeenteraadslid over de plannen voor de opening van een nieuwe supermarkt in de Defacqzstraat;

1. **Question orale de Mme Laurence Chin, Conseillère communale concernant les responsabilités dans l'abandon des travaux du bâtiment au-dessus de la dalle Horta**

Vous l'avez confirmé dans la presse, après nos révélations et notre interpellation d'il y a quelques mois : les travaux de la dalle Horta seront bien arrêtés. Pour rappel, le projet dont on parle depuis 10 ans consistait en un immeuble ayant au RDC l'entrée de la station, un atelier de réparation de vélo, un parking vélos de 106 emplacements, puis trois étages pour 8 logements dont 5 de trois chambres. Au final, le budget prévisionnel de 3 millions aura doublé et aujourd'hui, ce sont déjà 3,3 millions qui ont été engloutis pour payer l'entrepreneur.

Première question : quid des autres coûts ? Faut-il ajouter à ce montant les centaines de milliers d'euros qui ont servi à commander les nombreuses études ?

Dans la presse, la commune ne mentionne aucunement les gros dégâts de ce chantier : les instabilités et fissures causées sur les maisons alentour, et les inondations. Pourquoi cet oubli ? Ce n'est pourtant pas un détail... Que va-t-il se passer au niveau des dédommagements ?

Dans la presse, on peut lire également que "l'entreprise qui avait été sélectionnée se retourne contre la commune pour couvrir les frais supplémentaires liés aux imprévus de chantier" mais que "des négociations sont en bonne voie". Que reproche l'entreprise à la commune ? Quels sont les arguments des uns et des autres ? Vers où vont ces "négociations" ?

Dans la presse, la commune rappelle aussi l'importance de trouver les responsabilités dans ce dossier. Nous sommes bien d'accord avec vous ! Mais c'est en réalité la Stib et Vivaqua que vous visez. Que leur reprochez-vous exactement ? Comment et quand leur avez-vous fait savoir ? Qu'ont-ils répondu ?

Pour rappel, nous avons trouvé des éléments troublants quant aux responsabilités qui pourraient faire penser qu'il y a eu une sorte d'acharnement de la part du Collège pour poursuivre ce projet, notamment l'étude de stabilité externe de 2015 qui concluait déjà très clairement en avertissant quant à la "grande complexité technique", aux "obstacles enterrés multiples" et à "d'importants surcoûts"...

Des débats au sein des différents services communaux concernés ont-ils eu lieu concernant la faisabilité du projet au cours des années ? Y a-t-il eu des voies qui ont tenté d'avertir quant aux risques ? Si oui, en quoi ont-elles été écoutées ? Si non, comment cela se fait-il ? Où peut-on trouver ces avis internes ?

Dernière question : quand ce trou béant sera-t-il rebouché ? Quel est le prochain calendrier ?

2. **Question orale de Monsieur Khalid Talbi, Conseiller communal, concernant la réduction des créneaux d'utilisation du complexe sportif communal "le Barca" pour les petits clubs amateurs au profit de l'Union**

En janvier nous vous interpellions déjà à ce sujet : une pétition avait été lancée par les clubs amateurs utilisant l'infrastructure communale du Barca pour s'opposer à une décision du bourgmestre visant à réduire les créneaux horaires dont ces clubs bénéficiaient au profit du club professionnel de l'Ecole des jeunes de l'Union. Je cite : "Plus de 20 équipes, regroupant au minimum 300 joueurs, se verront un accès compromis aux infrastructures du complexe sans aucun accord officiel ni communiqué préalable. Cette privatisation, effectuée sans transparence quant à son but et à son impact, menace gravement l'avenir de notre communauté amateur sportive." Nous voulons faire le point sur l'évolution de ce dossier.

Premièrement, les conventions d'occupation sont arrivées exceptionnellement tard cette année, ce qui a empêché certains petits clubs de rendre à temps leurs dossiers auprès de leurs fédérations... C'est absolument regrettable. Comment expliquer ce timing ?

De plus, il semblerait que les clubs aient reçu une demande pour le moins particulière vu le RGPD : pourquoi leur avez-vous demandé les coordonnées de leurs affiliés ? Est-ce, comme vous l'expliquiez en janvier, pour démontrer qu'il y aurait trop peu de vrais Saint-gillois qui occupent ces installations à Anderlecht, afin de justifier leur écartement progressif ? Permettez-moi de vous rappeler que plus d'un million d'euros de subsides régionaux ont permis de rénover récemment les infrastructures et que ce subside était très clairement conditionné au critère dit "essentiel" de "supra-localité", c'est-à-dire, que les terrains doivent pouvoir servir à tous les Bruxellois... Nous en avons la preuve vu les documents que nous avons obtenus et qui ont été approuvés par le Collège. Comment comptez-vous résoudre cette contradiction ? Qu'en pense la tutelle régionale ?

Mais surtout, vous nous présentiez lundi un projet de convention qui - en gros - stipule que la gestion du Barca serait totalement cédée à l'Union, via son asbl de l'Ecole des Jeunes, tandis que le site du Bens quant à lui devrait servir à accueillir les petits clubs amateurs. Sur ce principe nous n'avons aucune opposition. Mais :

- Quelle concertation avec les clubs concernés ?
- Quelle garantie a-t-on que les clubs amateurs bénéficieront au final d'autant de créneaux horaires que précédemment ?
- L'Union va-t-elle participer en partie aux importants subsides régionaux qui ont été utilisés récemment pour rénover des installations censées bénéficier à tous les bruxellois et non pas à un club privé ?
- Comment garantir qu'il y aura, à côté de la mission de former la future élite, toujours dans l'avenir une place pour le sport à vocation plus sociale ?
- Comment garantir le contrôle démocratique au conseil communal puisque désormais l'occupation des terrains pour les petits clubs sera décidée par un "comité d'accompagnement" constitué à part égale de représentants de l'Union, de l'EDJ et du Collège ?

Ces différents points ne sont pas inclus dans le projet de convention. Pourquoi ? Quelles garanties avons-nous donc ?

Il n'est pas trop tard pour se ressaisir. La commune est propriétaire, elle doit mettre ses conditions, nous assurer qu'il n'y aura pas de diminution de l'offre pour le sport populaire et démocratique, et obtenir des garanties que l'intérêt général sera servi au mieux, et ces garanties doivent figurer dans une convention.

3. **Question orale de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant le projet d'ouverture d'une nouvelle grande surface rue Defacqz:**

L'annonce de l'installation d'une grande surface supplémentaire chaussée de Charleroi avec accès par la rue Defacqz suscite diverses réactions dans le quartier. Une pétition circule par rapport à une demande de permis d'environnement.

Les riverains de la rue Defacqz s'inquiètent des flux de circulation qui seront générés par le parking de 28 places réservées dorénavant au commerce, de la suppression de places de stationnement au profit d'une zone de livraison et des nuisances qui pourraient y être liées, notamment en tout début de matinée.

De plus, l'impact d'une nouvelle surface de cette taille inquiète à juste titre les commerçants de proximité, compte tenu de la présence d'un nombre élevé de commerces intégrés dans l'axe de la chaussée de Charleroi et dans le quartier Ma Campagne-Janson, dont un récemment ouvert à l'entrée du territoire ixellois.

Un projet similaire avait pu être refusé chaussée de Charleroi et rue Saint-Bernard il y a quelques années sur base de normes urbanistiques, un comité de quartier s'étant par ailleurs fermement opposé aux flux de circulation que cette installation allait générer dans le quartier.

Une demande de permis d'urbanisme, notamment pour l'installation d'ascenseurs, a été débattue lors de la dernière commission de concertation dont l'avis n'a pas encore été publié.

Quelle est la position de la commune dans ce dossier ?

En vous remerciant pour vos réponses.